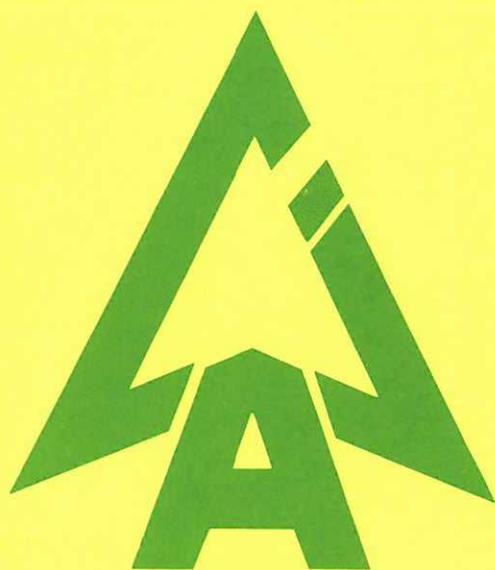


CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL
1993

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 182 organisations membres, à raison de deux délégués par organisation.

Membres d'honneur

- M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
- M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
- M. Jean Paupe, agriculteur, Saint Ursanne

Le Comité et le Bureau

- MM. Claude Ackermann, agr., Bourrignon, **président***
Gabriel Cattin, agr., Le Boéchet, **vice-président***
Bernard Beuret, chef ECR, Corban*
Jean Paupe, agr., Saint Ursanne*
Georges Roy, agr., Porrentruy*
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, **secrétaire général***
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, **secrétaire****
- Mmes Maguy Chapatte, agricultrice, La Chauz
Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
Agnès Membrez, agricultrice, Courtételle
- MM. Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt
Raymond Cerf, agriculteur, St Ursanne
Jean Chêne, agriculteur, Damvant
Philippe Cortat, agriculteur, Chatillon
François Desboeufs, agriculteur, Courgenay
Pol Donis, directeur IAJ, Delémont
Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Pierre-André Froidevaux, agriculteur, Cornol
Jean-Rodolphe Gerber, agriculteur, Vendlincourt
Vincent Gogniat, agriculteur, Saulcy
Bernard Saucy, agriculteur, Lajoux
- Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau

** Membres associés

suite et fin en page 3 de la couverture

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1993

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>Pages</u>
Le mot du président	2
Le bon sens ...	3
1. Procès-verbal de la 18e assemblée	4 - 9
Résolution	10
2. Rapport d'activité 1993	11 - 26
L'année agricole 1993	11 - 12
Le Gatt	13
La politique agricole fédérale	14 - 15
Les paiements directs en 1993 dans le Jura	16
La politique agricole cantonale	17 - 18
La coopération agricole au défi	19
Activités et représentations	20 - 21
A votre service	22
Centrale des blés du Jura	23
Centrale des oléagineux du Jura	24 - 25
Aide-toi, le ciel t'aidera (conclusion)	26
3. Programme d'activité 1994	27
4. Comptes 1993 et budget 1994	28 - 29
Bilans	30
Contributions professionnelles en 1993	31
Fonds de solidarité, exercice 1993	31
Rapport de vérification	32
5. Statistiques et renseignements divers	33 - 36.

Le mot du président

Cà y est, la politique agricole a viré de 180°, faisant de 1993 une année charnière pour l'agriculture. Le tournant est si long et si fort que l'on a beau regarder en arrière, déjà il masque le productivisme des 40 dernières années.

Il faut impérativement porter son regard en avant et déceler rapidement les meilleures voies qui peuvent assurer l'avenir de l'agriculture parmi les passages obligés qui ont pour nom : conséquences des accords du GATT, intégration européenne et dérèglementation.

Par l'organisation de conférences régionales permettant un dialogue plus étroit avec les paysans, la CJA s'est efforcée d'être réaliste et de relever les aspects positifs de cette nouvelle politique agricole où la formule "**productions x prix = revenu**" est remplacée par "**productions et prix selon le marché**" - "**marché + paiements directs = revenu**".

Mais c'est certain : l'avenir passe par des parts aux marchés les plus importantes possible. Les meilleurs produits aux meilleurs coûts. En d'autres termes, plus de compétitivité qui parfois est ressentie en terme de concurrence accrue entre agriculteurs, entre régions, entre pays.

C'est pourquoi la situation commande de se serrer les coudes, de collaborer, d'échanger, de réfléchir ses investissements, de ne pas faire seul ce qui peut mieux être fait en commun.

C'est dans ce sens qu'a été constituée la conférence de coordination invitant régulièrement autour de la table les principaux partenaires et acteurs de l'agriculture jurassienne.

Nul doute que ces nouveaux défis passionneront nos jeunes, qu'ils seront motivés par une formation large et complète à tous les relever.

C'est tout le bonheur que nous leur souhaitons.

Claude Ackermann

Le bon sens ...

Nous vivons une époque d'incertitude qui résulte non seulement des profonds changements en cours dans l'agriculture et dans les autres secteurs d'activité, mais aussi du libéralisme ambiant qui efface les repères, sous prétexte que ceux-ci seraient dogmatiques ou idéologiques.

La crise actuelle n'est pas que conjoncturelle, mais aussi structurelle, dit-on. En fait, elle est sans doute encore plus profonde et porte sur les valeurs : le libéralisme réduit tout au quantitatif, dont la mesure est l'argent, c'est-à-dire le profit. On voit ainsi des entreprises délocaliser leur production simplement pour accroître leurs profits. Cette logique suscite une allocation des moyens en vue du seul profit : les banques gagnent plus à spéculer qu'à investir dans l'économie de production et par conséquent, elles spéculent. Il se crée ainsi une économie artificielle, une "bulle spéculative" que la mondialisation des échanges permet de gérer tant bien que mal en répartissant les risques.

Que va-t-il se passer à moyen terme ? Combien de temps faudra-t-il pour se rendre compte de l'aberration d'un système qui subordonne toutes les valeurs au profit ? De toute manière, la situation est volatile sinon explosive et il n'est pas évident de s'adapter dans de telles conditions. Construit-on une maison sur un volcan ?

D'un autre côté, cette évolution dans l'artificiel souligne les valeurs authentiques dont l'agriculture est l'un des gardiens. Il importe donc plus que jamais de préserver ces valeurs, non pas comme l'on conserve des objets dans un musée, mais comme un recours, tout en étant à la fois ouverts à la modernité et au monde tel qu'il est.

S'ouvrir à partir d'un enracinement, c'est le principe même de la vie. C'est aussi celui du bon sens paysan, dont l'avenir aura besoin.

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 18e assemblée générale des délégués du 5 mars 1993 à 13 h 30 à Alle (Halle des Fêtes)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 17e assemblée du 6.3.92 à Saignelégier
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1992
 5. Comptes 1992 et rapport de vérification
 6. Budget 1993
 7. Elections complémentaires au comité
 8. Présentation du Programme d'action
 9. Programme d'activité 1993
 10. Résolution
 11. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Claude Ackermann souhaite une cordiale bienvenue aux participants à cette 18e assemblée. Il remercie la commune hôte, en rappelant que Alle accueillera cet été la 20e Fête des paysans. Relevant que l'assemblée de la Chambre d'agriculture est l'occasion de faire connaître nos préoccupations, il remercie la Sté d'agriculture d'Ajoie et la Société des paysannes ainsi que la presse pour leur collaboration à cet événement. Puis le président salue particulièrement MM. M. Cerf, président du Parlement, J.-P. Beuret, ministre de l'Economie, J.-M. Périat, conseiller communal de Alle, Mme Y. Gyger, vice-présidente des paysannes d'Ajoie, MM. D. Varin, président de la SAA, L. Fleury et J. Paupe, membres d'honneur, J.-F. Roth et M. Flückiger, Conseillers aux Etats, Mme A. Bailat, présidente de la FRC-Jura, MM. B. Beuret, P. Donis, G. Quenet et J.-M. Aubry, resp. chef de l'ECR, de l'IAJ, du Service vétérinaire cantonal et du SVAJ, MM. P.-Y. Felley de la FSASR, W. Grolimund de la MIBA, F. Thommet de la Fédération

laitière bernoise, plusieurs députés et suppléants au Parlement ainsi que la presse.

Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

M. J.-M. Périat se dit honoré et heureux d'apporter le message de l'Autorité communale de Alle. Il souhaite une cordiale bienvenue aux représentants de l'agriculture jurassienne. Il relève que l'agriculture est en profonde mutation : il faut concilier des objectifs de production, de revenu, d'écologie, etc. Dans cette phase, l'agriculture doit pouvoir compter sur le soutien des pouvoirs publics. Il salue les efforts de la CJA et l'encourage à persévérer dans la concertation et le dialogue. Après avoir fait part de l'excuse de M. Raccordon, maire, M. Périat souhaite plein succès à la Chambre d'agriculture.

M. Michel Cerf relève que la présence habituelle du président du Parlement aux assises annuelles de l'agriculture veut souligner l'intérêt que les autorités jurassiennes portent à l'agriculture. Le président apporte les vœux et les félicitations du Parlement "pour la qualité de votre travail". Nous partageons vos soucis, dit-il. Il faut tenir compte de la complexité des choses, regarder ce qui se passe ailleurs, dans d'autres secteurs, dans d'autres pays qui nous renvoient des signaux inquiétants. Il ne faut cependant pas céder à la sinistrose. Le bon sens ternier est confiant, perspicace, ingénieux. Et M. Cerf de conclure : "Je compte sur vous, gens de la terre, pour maîtriser la situation".

M. J.-P. Beuret constate que l'agriculture vit une extraordinaire remise en question : le rôle historique de l'agriculture est relayé par des demandes nouvelles; la situation exige de nouvelles solidarités. L'environnement est mouvant (Gatt, intégration européenne). Le Gouvernement a mandaté une commission pour analyser les conséquences de ces évolutions pour l'agriculture jurassienne. Le rapport sera déposé ce printemps. L'Etat soutiendra l'adaptation, mais l'agriculture doit gérer sa propre mutation. C'est une responsabilité, mais c'est aussi la chance de pouvoir s'intégrer harmonieusement dans la société moderne. Le ministre conclut son adresse en assurant l'assemblée de la disponibilité et de l'attention des institutions jurassiennes à l'égard de l'agriculture.

M. D. Varin, président de la Société d'agriculture d'Ajoie souhaite une cordiale bienvenue à ses collègues et aux invités de la CJA. Il présente brièvement l'agriculture d'Ajoie qui emploie encore près de 1.000 per-

sonnes et représente env. 40 % du rendement brut agricole jurassien. En Ajoie particulièrement, l'agriculture est toujours un important partenaire économique. Il y a encore beaucoup à faire en matière de structures foncières. Il s'agit également de préserver des instruments coopératifs autonomes et dynamiques. Considérant que l'avenir sourira aux audacieux, le président de la SAA souhaite de fructueux débats aux délégués de la Chambre d'agriculture.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 220 personnes sont présentes, dont 188 délégués représentant 144 organisations membres. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Pierre Wüthrich, Maurice Schaffner et Henri Migy sont désignés.

3. Procès-verbal de la 17e assemblée des délégués à Saignelégier

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1992 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1992

Le président constate qu'il n'a pas eu droit à un passage de témoin en douceur pour sa première année, mais a été d'emblée plongé dans la tourmente. Il rappelle les diverses baisses de prix et de contributions intervenues et l'on annonce encore une baisse du prix du lait. Pour 1992, le recul du revenu agricole par rapport à 1989 est estimé à 30 %. On promet certes des paiements directs, mais ce système est aléatoire et peu motivant.

Considérant que l'agriculture a besoin de finances fédérales assainies, C. Ackermann indique que le comité prône l'acceptation de la surtaxe de 20 ct sur les carburants et le remplacement de l'ICHA par une TVA à 6,5 %. Le président fustige également l'initiative du VKMB, dont l'application remettrait en cause l'existence même de l'agriculture en Suisse. Il souhaite qu'aucun paysan digne de ce nom ne signe cette initiative.

Le président évoque encore les problèmes de la fiscalité et de la restructuration des organisations paysannes avant de conclure en prônant

la solidarité et l'engagement de tous les paysans jurassiens.

Quant au secrétaire général, il présente les grands axes de la nouvelle politique agricole, caractérisée par une libéralisation accentuée des marchés agricoles et par une compensation partielle des conséquences par des paiements directs. Ce nouveau système a des avantages et des inconvénients. L'un des risques est le modèle d'une agriculture à deux vitesses : une agriculture orienté sur le marché en plaine, une agriculture assistée en montagne.

Après avoir défendu le principe dit de "l'entraide professionnelle" (art. 25 bis de la LAgr.), M. Oriet rappelle les enjeux et l'état des négociations du Gatt avant d'évoquer l'activité du comité directeur de l'Union suisse des paysans où le Jura est représenté pour la 1ère fois.

M. L. Buchwalder intervient pour prôner la défense des prix agricoles. Les rapports ne suscitent pas d'autres remarques et sont approuvés tacitement.

5. Comptes 1992 et rapport de vérification

Les comptes 1992 figurent aux pages 28 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. Y. Courbat, ils sont approuvés sans avis contraires.

6. Budget 1993

Le budget est proposé aux pages 28 et 29 du rapport annuel. Il est présenté par le secrétaire général. M. L. Buchwalder demande pourquoi l'on verse Fr. 15.000.- au Service de dépannage agricole et s'il ne faudrait pas envisager une reprise de ce service par l'Institut agricole. Des explications sont fournies par B. Oriet et M. P. Cerf, président du Service de dépannage, après quoi le budget proposé est approuvé sans opposition.

7. Elections complémentaires au comité

Le président indique que cinq membres quittent le comité pour cause de démission ou de limite du mandat. Il s'agit (entre parenthèses, année d'entrée en fonction) : MM. G. Froidevaux (1984), S. Gerber (1984), J. Schaffner (1976), D. Varin (1984) et J. Willemin (1978). Au nom de l'assemblée, le président remercie ces membres pour leur engagement dévoué. Conformément aux statuts, les candidats sont

proposés par les Sociétés régionales. Il s'agit de MM :

Jean Chêne, 1959, de Damvant, maître-agriculteur, délégué au Grand comité de l'USP;

Philippe Cortat, 1959, de Châtillon, maître-agriculteur, membre du comité de la SAD;

Pierre-André Froidevaux, 1950, de Cornol, maître-agriculteur;

Jean-Rodolphe Gerber, 1942, de Vendlincourt, agriculteur;

Vincent Gogniat, 1941, de Lajoux, agriculteur, vice-président de la CAHP.

Aucune autre proposition n'étant faite, ces cinq candidats sont élus membres du comité par acclamation.

8. Présentation du programme d'action

Ce programme est présenté par le secrétaire général comme une étude des orientations souhaitables de l'agriculture jurassienne compte tenu de la nouvelle politique agricole. Il a été préparé par un groupe de travail formé du bureau de la CJA, des présidents des Sociétés régionales d'agriculture ainsi que de la présidente de l'APJ, du président de la MIBA, du chef du SVAJ et du directeur de Centre Ajoie.

Le programme retrace l'évolution récente de l'agriculture jurassienne, dégage des tendances et des perspectives et aborde divers thèmes en soulignant particulièrement l'importance de la production laitière, véritable pierre angulaire de notre agriculture. A ce sujet, il est recommandé de s'intéresser davantage à la production fromagère, les critères du marché devant acquérir une importance décisive à l'avenir.

Le programme d'action sera envoyé à chaque exploitant jurassien. Il se veut une incitation à la réflexion et à l'action, les paysans devant être les principaux acteurs de l'adaptation. Pour sa part, la CJA s'engage à défendre des conditions-cadre qui favoriseront la mise en oeuvre du programme.

M. X. Prêtre s'insurge contre les prix actuels du bétail de boucherie, qu'il qualifie de "vol autorisé"; il demande à la CJA de dénoncer cette situation. M. L. Buchwalder considère que les exploitations ont généralement des productions adaptées à leurs conditions et souhaite une politique de désendettement, car on ne peut s'adapter si l'on est trop

endetté. Le président et le secrétaire général répondent à ces remarques qu'ils qualifient de "remarques de bon sens". Le programme d'action donne effectivement la priorité aux productions traditionnelles de notre agriculture (surtout à la production bovine).

9. Programme d'activité 1993

Ce programme est proposé à la page 27 du rapport annuel et tient également compte de la mise en œuvre du programme d'action. Présenté par le secrétaire général, il est approuvé tacitement par l'assemblée.

10. Résolution

Lue par le secrétaire général, la résolution porte essentiellement sur l'opposition à la baisse du prix du lait. Elle sera envoyée au Conseil fédéral avec une lettre d'accompagnement.

M. M. Oувray souscrit pleinement à la résolution; il suggère de mentionner dans la lettre d'accompagnement l'appui de la CJA à l'augmentation de la taxe sur l'essence, afin de montrer au Conseil fédéral que nous nous préoccupons aussi de la situation des finances fédérales.

Mme M. Jolidon remercie la CJA d'insister sur les problèmes de revenu; la baisse des revenus touche durement les familles paysannes qui ont aussi droit à une rémunération équitable.

Après ces interventions, la résolution reproduite sur la page suivante est approuvée à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

11. Divers et propositions individuelles

Les paysans et les paysannes sont invités à participer nombreux à la soirée organisée par l'Association des paysannes jurassiennes et par la Chorale "Chante ma terre" le samedi 17 avril prochain à 20 h 15 à St-Ursanne.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les participants, souhaite à chacun une bonne année agricole et lève l'assemblée à 16 h 05.

Le secrétaire : Blaise Oriet

"L'égoïsme individuel est la rouille des sociétés".

A. de Tocqueville

Résolution de la CJA

Réunis en assemblée générale le 5 mars 1993 à Alle, 188 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante.

L'assemblée des délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture s'oppose fermement à toute baisse du prix du lait et/ou à toute réduction des contingents laitiers dans les circonstances actuelles.

L'assemblée constate en effet :

- que les prix de nombreux produits agricoles ont considérablement baissé depuis trois ans, notamment dans les secteurs du bétail de boucherie et des céréales; dans ces seuls secteurs, la perte représente plusieurs centaines de millions de francs pour l'agriculture;
- que l'agriculture est particulièrement touchée par les mesures d'assainissement des finances fédérales; ces mesures, qui déploieront leur effet en 1993, portent notamment sur les marchés d'élimination du bétail, sur les céréales, le colza, les betteraves et les aides aux améliorations structurelles;
- qu'avec le lait, tous les secteurs mentionnés comptent pour plus de 90% dans le revenu de l'agriculture jurassienne;

- que pour 1992 déjà et par rapport à 1989, la perte de revenu dans l'agriculture est de l'ordre de 30%. Compte tenu des nouvelles mesures, la diminution de revenu s'aggravera encore considérablement en 1993. Durant cette période, les autres secteurs ont généralement bénéficié d'une compensation intégrale du renchérissement;

- que les baisses de prix à la production sont mal, voire pas du tout répercutées à la consommation; dans ces conditions, les importants sacrifices imposés à l'agriculture ne porteront aucun fruit;

- que les paiements directs ne sont toujours pas opérationnels, qu'ils ne suffiront pas à compenser les pertes sur les prix et/ou les productions, que leur financement n'est nullement assuré à moyen terme, que ce système engage l'agriculture dans une voie problématique et que dans ces conditions, ils doivent être mesurés et seulement complémentaires aux prix.

En ce qui concerne le lait, l'assemblée considère en outre :

- que sans intervention au niveau des marges intermédiaires, une

baisse des prix ne réduira pas le tourisme alimentaire, ni n'améliorera notre compétitivité pour l'exportation du fromage;

- que par contre, une baisse des prix provoquerait un report de charges des consommateurs aux contribuables tout en aggravant la situation de l'agriculture, ce qui est aberrant dès lors que la part des coûts alimentaires est l'une des plus faibles du monde dans notre pays;

- que le projet de baisser le prix du lait est déterminé principalement par les concessions faites dans le cadre du GATT, alors même qu'aucun accord n'est conclu;

- que les diverses mesures d'ores et déjà prises dans le secteur laitier (dont la différenciation saisonnière du prix) provoqueront une baisse du revenu des producteurs.

Pour toutes ces raisons notamment, l'assemblée déclare qu'une baisse du prix du lait est injustifiée, inopportune et inadmissible. Elle invite solennellement le Conseil fédéral à réfléchir aux conséquences d'une telle mesure qui susciterait la désespérance, voire la révolte des paysans.

**Chambre jurassienne
d'agriculture**

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1993

L'année agricole 1993

Pour l'agriculture, 1993 peut être qualifiée comme une "année de transition", avec les connotations qui s'attachent à ce terme : année moyenne, situation évolutive, changements, baisse des prix, hausse des paiements directs, légère amélioration du revenu.

Situation générale. Sur le plan socio-économique général, l'année sous revue est caractérisée par une persistance de la crise avec toutefois un affermissement des perspectives de reprise. Le chômage a continué de progresser et touche près de 5 % de la population active. L'inflation a sensiblement reculé, de même que les taux d'intérêt. Ces conditions devraient favoriser la reprise économique en 1994. Selon les instituts de prévision, celle-ci sera lente et progressive. On estime que le chômage (qui affecte négativement la consommation) ne devrait régresser lentement qu'à partir de 1995.

Météo. Le début de l'année a été doux et relativement sec. Au printemps, on craignait une nouvelle sécheresse. Dès le mois de juin, les pluies sont tombées abondamment durant tout l'été et l'automne, avec cependant une rémission bienvenue au mois d'août. L'automne a été exceptionnellement mouillé, de sorte que les travaux agricoles de cette époque ont été rendus très difficiles. Le froid et les premières chutes de neige sont apparus dès la seconde moitié de novembre. L'année 1993 a aussi été marquée par de nombreuses inondations, orages violents, éboulements, etc. En résumé, ce fut une année difficile sur le plan météorologique.

Productions et rendements

Malgré les conditions climatiques difficiles, l'année agricole 1993 a été moyenne sur le plan des rendements. La production laitière s'est légèrement accrue alors que l'offre de viande bovine a sensiblement régressé.

Le rendement des grandes cultures (céréales, colza, pommes-de-terre, betteraves, maïs) a été satisfaisant. Les frais de conditionnement ont été plus élevés que ces dernières années et la qualité a parfois souffert des mauvaises conditions de récolte. Pour l'arboriculture et la viticulture, le millésime 93 ne laissera pas un très bon souvenir.

Prix et revenu

Depuis 1990, les prix à la production ont subi des baisses de l'ordre de 10 % (lait, céréales) et même de 20 % sur le colza si l'on impute la nouvelle baisse décidée le 26 janvier dernier. Certaines contributions liées aux produits ont également été fortement réduites (contributions à l'élimination du bétail, primes de cultures et suppléments). Les prix du bétail ont aussi fortement chuté avant de se redresser en 1993.

Malgré des compensations partielles par les nouveaux paiements directs, le revenu agricole a subi une importante baisse. En 1992, on estimait le recul du revenu à près de 30 % par rapport à 1989. La situation s'améliore légèrement en 1993, le revenu du travail devant être de quelque pour cent supérieur à celui de 1992.

Situation et perspectives jurassiennes

Etant très présente dans les secteurs touchés par les restrictions (lait, bétail bovin, marchés d'élimination, céréales, colza, primes de cultures), l'agriculture jurassienne a subi de plein fouet les conséquences des baisses de prix et de contributions liées aux produits. Mais notre agriculture profite également largement des paiements directs à la surface.

En 1993, l'amélioration des prix du bétail, la baisse des taux d'intérêt et l'augmentation des paiements directs compenseront les baisses de prix et de contributions. Cette évolution devrait se confirmer en 1994. Pour le Jura, sur le plan du revenu agricole, l'année 1993 est moins mauvaise que prévu; ce devrait aussi être le cas en 1994.

Le Gatt

Après une dernière manifestation d'opposition qui, le 4 décembre dernier a réuni 5.000 ruraux de France et de Suisse romande principalement, les négociations de l'Uruguay Round ont été conclues le 15 décembre 1993 à Genève. L'accord sera officiellement signé en avril prochain au Maroc, puis devra être ratifié par les pays membres avant d'entrer en vigueur, probablement le 1er janvier 1996.

L'accord conclu est préoccupant pour l'avenir de l'agriculture suisse, car il accroîtra la pression de la concurrence internationale aussi bien sur les prix que sur les quantités. Que ce soit par la réduction du soutien interne ou par la réduction du protectionnisme, l'Uruguay-Round impose une diminution des prix **nominaux** de 1986/88 de l'ordre de 20 %, ce qui interdit toute compensation de l'inflation par les prix des produits jusqu'en 2001. En fait, en 2001, les prix **réels** seront inférieurs de plus de 40 % à ceux de 1986/88. La réduction peut être opérée également par le biais des quantités ou des contributions liées aux produits.

L'accord contient également des clauses d'accès au marché et de réduction des exportations subventionnées. Ces dispositions induiront une pression sur les prix et les quantités de nombreux produits (fromage, beurre, pommes-de-terre, viande porcine, céréales, notamment).

L'Uruguay-Round du Gatt fournira ainsi des arguments et des moyens de pression accrus à tous ceux qui, en Suisse, ont intérêt à accroître les importations agricoles, que ce soit pour acheter aux prix de bradage du marché mondial et vendre sur le marché suisse, ou pour compenser d'autres échanges (industrie, services). C'est un véritable combat qui s'annonce et l'agriculture devra faire preuve d'une grande cohésion, d'une bonne organisation et de savoir-faire pour défendre ses intérêts.

Il y aura certes davantage de paiements directs, mais ce moyen (autorisé par le Gatt) ne sera crédible et durable que s'il demeure complémentaire.

La politique agricole fédérale

Depuis deux ou trois ans, le Conseil fédéral poursuit avec constance et détermination sa nouvelle politique agricole. Il s'agit d'une part de découpler la politique du revenu de celle des prix à la production, afin d'accroître la marge de manoeuvre sur le marché pour tenir compte des exigences du Gatt, pour réduire le différentiel de prix à l'égard de nos voisins, voire pour préparer l'intégration européenne de la Suisse et d'autre part, il s'agit de compenser les conséquences financières de cette libéralisation par des paiements directs. Ceux-ci permettent par ailleurs de mieux cibler l'aide publique en fonction du mandat de prestations multifonctionnel confié à l'agriculture.

Des mesures ont été prises dès 1990, notamment dans le secteur de la production végétale (baisse des prix, participation aux frais de mise en valeur, transformation des suppléments aux primes de cultures en primes compensatoires, institution des contributions aux détenteurs d'animaux). Accélération du trend avec les décisions du 26.4.93 (baisse du prix du lait de 10 ct, réduction des primes de cultures et des primes compensatoires de 30 %, réduction des contributions à l'élimination du bétail, introduction des paiements directs (31a) et des contributions écologiques (31b). Le 26 janvier dernier, le Conseil fédéral complétait ce train de mesures par une nouvelle réduction des primes compensatoires, de nouvelles baisses de prix sur les céréales et les oléagineux et par l'aménagement du dispositif compensatoire.

Parallèlement, on étudie des mesures de déréglementation et de réforme des régimes de marchés. Trois commissions fédérales d'experts sont chargées de ces réflexions. Il est question d'assouplir certains dispositifs existants tels que le contrôle des effectifs d'animaux, le contingentement laitier (introduction d'un système d'achat/vente des contingents), le monopole d'importation de semence de taureaux, etc, avec le souci de se rapprocher des mesures en vigueur dans la Communauté européenne.

Par ailleurs, l'Union suisse des paysans revendique un complément social au dispositif d'accompagnement, comportant notamment des mesures d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, une rente de cessation de production, une aide à la reconversion (formation) et des facilités fiscales liées à la prévoyance vieillesse en cas de cessation d'exploitation. Ces requêtes seront étudiées par l'une des commissions d'experts.

Que faut-il penser de tout cela ? Il est indéniable que la nouvelle orientation présente une certaine cohérence et résout un certain nombre de problèmes. Il suffit par exemple d'observer le développement du tourisme alimentaire transfrontalier pour se convaincre que le différentiel de prix entre la Suisse et ses voisins ne pouvait s'accroître sans conséquences néfastes. L'atténuation du protectionnisme douanier consécutif au Gatt et à l'intégration européenne ne fera qu'accentuer ces phénomènes d'échanges. L'instrument des paiements directs permet également de rémunérer plus équitablement certaines fonctions de l'agriculture.

On ne peut toutefois s'empêcher de se poser des questions sur la viabilité à long terme d'un système qui rémunère des coûts de production suisses (élevés) par des prix internationaux (bas), qui fait supporter la différence par un contribuable déjà très chargé, au profit d'un consommateur relativement favorisé par son pouvoir d'achat et cela dans un pays où le citoyen décide lui-même de ses impôts !

On peut se demander aussi quelle proportion de paiements directs une exploitation agricole peut intégrer tout en demeurant une entreprise économique. A cet égard, le Jura sera une sorte de banc d'essai, car dès cette année, les paiements directs, toutes catégories confondues, représenteront la moitié du revenu de l'agriculture jurassienne.

Une certaine réforme paraissait inéluctable. Il convient toutefois de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et de se référer aussi aux lois économiques, notamment au rapport entre prix des produits et coûts de production.

Les paiements directs en 1993 dans le Jura

	Exploit. n.	Montants Fr.	Evol.94 (prévision)
- Contributions aux frais des détenteurs de bétail en montagne	861	6.138.247,-	+
- Contributions aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé	218	4.620.208,-*	-
- Primes de cultures de base (6.013 Ha)	1.149	4.586.707,-	0
- Primes compensatoires (anciens suppl. de zones aux primes de cultures)	1.209	3.715.676,-	--
- Primes pour céréales extenso (2.991 Ha)	643	2.387.854,-	0
- Jachères (automne)	20	180.006,-	+
- Paiements directs selon art. 31A LAgr.	1.319	17.827.280,-	++
- Paiements directs selon art. 31B LAgr.		2.825.838,-*	++

Les mesures selon art. 31b comprennent les rubriques suivantes :

- prairies extensives et très extensives
- surfaces de compensation écologique
- production intégrée et production biologique (255 resp. 22 exploitations)
- arbres fruitiers haute-tige (38.000 pces).

A ces paiements directs et pour être exhaustif, on pourrait encore ajouter les contributions à la surface (terrains en pente et estivage), voire les allocations familiales.

En 1989, les primes de cultures (incluant les primes compensatoires) représentaient 14,2 mio. de francs. Les contributions à l'élimination du bétail (3,4 mio. Fr. en 1989) seront supprimées dès 1995. Les paiements directs 31A incluent la contribution aux détenteurs d'animaux (6,5 mio. Fr. en 1992). En 1994, les paiements directs 31B progresseront en raison du développement de la production intégrée notamment. Si l'on tient compte de tous les facteurs (baisse de prix, de contributions, substitutions), les nouveaux PD compensent à peine les pertes.

Source : Service de l'Economie rurale, Courtemelon

* Résultats provisoires.

La politique agricole cantonale

Avec la nouvelle orientation de la politique agricole, le rôle des Cantons a plutôt tendance à s'accroître. En effet, la multifonctionnalité de l'agriculture concerne des domaines qui relèvent en partie de la politique régionale (aménagement du territoire, animation de l'espace rural, entretien du paysage, etc.). En outre, un canton rural comme le Jura est interpellé par l'avenir de l'agriculture, qui est le principal acteur économique dans de nombreuses communes.

Avenir de l'agriculture jurassienne

Conscient du rôle socio-économique et culturel de l'agriculture dans le Jura et des défis d'adaptation qui sont posés à ce secteur, le Gouvernement a mandaté une commission d'étude présidée par le chef du Service de l'économie rurale et au sein de laquelle la Chambre d'agriculture a activement participé. Le rapport intitulé "Avenir de l'agriculture jurassienne" a été déposé en avril 1993. Deux décrets ont ensuite été élaborés en vue de concrétiser les principales options du rapport. Ils devraient être soumis ces prochains mois au Parlement.

Le décret sur l'élevage réorganise la politique de soutien à l'élevage et prévoit le maintien de marchés surveillés de bétail, en dépit de la suppression des contributions fédérales à l'élimination. Quant au décret sur le développement rural, il comporte notamment des dispositions pour soutenir l'innovation en matière d'activités, de productions et de mise en valeur des produits. A cet effet il prévoit la création d'un Fonds de développement rural.

Ce fonds est l'instrument indispensable qui manquait encore à la politique agricole cantonale pour passer des intentions aux actes. Nous espérons que le Parlement saisira bien les enjeux, car il s'agit en fait d'un dispositif de promotion économique s'adressant à plus de mille entreprises disséminées dans tout le Canton et dont on attend des effets bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité et même pour les comptes de l'Etat.

Divers problèmes particuliers importants sont également sur la sellette sur le plan cantonal. Il y a d'abord l'application du **nouveau droit foncier rural**. En 1994, ce droit sera appliqué dans le Canton sur la base d'un décret provisoire, qui sera relayé par une loi introductive dès 1995. Nous souhaitons un régime d'application qui tienne prioritairement compte des besoins et des intérêts de l'agriculture.

Un groupe de travail examine la possibilité de concrétiser dans notre canton **l'art. 5 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire** (LAT), qui prévoit un système de compensation financière pour les plus-values et les moins-values résultant de mesures d'aménagement. Ici également, nous demandons que l'agriculture soit équitablement prise en compte.

Nous suivons aussi la mise en oeuvre du nouveau système de détermination du **revenu fiscal des agriculteurs** (sur la base de comptabilités). Le nouveau est plus équitable (on n'ose songer aux difficultés qu'aurait provoqué l'extension massive des paiements directs avec le régime des normes), mais il est très exigeant sur le plan administratif. Nous demandons une introduction souple de ce nouveau régime, qui représente une petite révolution dans le monde agricole.

La Chambre d'agriculture a aussi analysé en détail la situation de la **Caisse des épizooties**. Nous avons constaté notamment que le Fonds n'est pas rémunéré conformément à la loi et qu'en outre, un système d'imputations internes pénalise les propriétaires de bétail. Nous entendons obtenir la suppression de ces anomalies.

Les relations entre la Chambre d'agriculture et les instances de la Division de l'agriculture sont satisfaisantes. Des séances de concertation deux à trois fois l'an permettent de discuter des principaux dossiers. Nous participons également à la Conférence de coordination réunissant les responsables des principaux services agricoles de l'Etat et de certaines organisations agricoles. Le but est de mieux coordonner la politique de promotion de l'agriculture.

La coopération agricole au défi

1993 fut une année riche en événements sur le plan de la coopération agricole. Au 1er janvier, le groupe ToniLait est entré en activité. Cette entreprise est la plus importante de l'économie laitière suisse, puisqu'elle collecte plus de la moitié du lait commercial. Cette concentration a suscité des réactions commerciales qui sont préoccupantes et dont les producteurs risquent à terme de faire les frais. Il est souhaitable que l'entreprise s'appuie sur la production, afin d'en tirer un poids politique face aux grands distributeurs, notamment. La réalisation de projets régionaux tel que la Fromagerie de Saignelégier va dans ce sens.

L'année écoulée aura aussi été celle de la fusion des fédérations agricoles à l'enseigne de Fenaco. Comme celui de ToniLait, le siège de la Fenaco est à Berne. On peut relever que suite à ces fusions, les sept districts du Jura historique font pour la première fois partie de la même organisation laitière et de la même fédération agricole. On relèvera aussi que ces concentrations pose de nouvelle manière le problème de la minorité culturelle romande.

Dans le Jura, on a assisté d'une part à la reprise de l'Agro-Centre de Porrentruy par la coopérative Centre Ajoie et d'autre part à la réunion de la succursale VLG de Delémont et des associations agricoles des Franches-Montagnes, de Saulcy, du Vallon de St-Imier et de Moutier sous l'égide de la "Landi chaîne du Jura" (LCDJ), avec siège à Delémont. La LCDJ est une entreprise du groupe Fenaco.

Il faut bien reconnaître qu'hormis le cas d'Ajoie où les coopérateurs sont directement impliqués, l'agriculture jurassienne subit ces restructurations assez passivement. On peut noter une constante, qui est l'affaiblissement du pouvoir régional et coopératif. Cela ne va pas précisément dans le sens de ce que nous entendons par le "défi coopératif". Souhaitons toutefois que ces nouvelles structures, notamment la LCDJ, parviennent à préserver -ou à retrouver- une identité régionale.

Activités et représentations

La réforme fondamentale de la politique agricole accroît considérablement les tâches de la représentation et de la défense professionnelle. On note aussi une accélération des procédures qui modifie quelque peu les circuits d'influence, sur le plan fédéral notamment. Tant de choses sont remises en question que les consultations sont réduites et limitées aux grandes organisations telles l'Union suisse des paysans ou la Fédération romande (FSASR).

L'union suisse des paysans

Depuis la fin 1992, l'agriculture jurassienne est représentée pour la première fois au comité directeur de l'USP. Avec le secrétariat, cette instance d'une vingtaine de membres est le centre névralgique de l'organisation agricole faîtière. Le CD de l'USP siège une fois par mois et détermine la politique de l'organisation (dans le cadre des grandes lignes fixées par le comité et l'assemblée). Les dossiers sont volumineux et complexes (deux pleins classeurs fédéraux pour une année de séances). Paradoxalement, cette représentation accroît également le travail du bureau de la CJA qui dispose ainsi d'une information de première main pour prendre position sur certains problèmes.

L'USP a élaboré un projet de restructuration qui est actuellement en consultation auprès de ses sections. Le projet prévoit une centralisation de la défense des intérêts sectoriels (lait, viande, céréales, etc.) et une simplification des structures, notamment.

La Romandie agricole existe

Une part de la représentation et de la défense des intérêts de l'agriculture jurassienne passe également par l'organisation romande (FSASR) installée à Lausanne. La conférence des directeurs des Chambres romandes est devenue l'organe d'animation de cette Fédération. Le rôle de la FSASR est appelé à se renforcer pour défendre les intérêts de l'agriculture romande dans les processus de concentra-

tion et de libéralisation en cours. Ces processus ont en effet tendance à renforcer le poids de la majorité alémanique. La FSASR doit faire valoir les différences culturelles et structurelles qui caractérisent l'agriculture de la Suisse romande.

Concertation - coordination - information - administration

Beaucoup de choses se passent aussi sur le plan cantonal. La présence du chef du Service de l'économie rurale au bureau de la Chambre est une manière de coopérer souple, efficace et qui correspond bien à l'esprit de corps qui traditionnellement caractérise le milieu agricole. Depuis la mi-93, cette coopération a été renforcée par l'institution d'une Conférence de coordination qui réunit quatre à six fois par an les directeurs de l'ECR, de l'IAJ, du SVAJ, de la MIBA, de Centre Ajoie, de la Landi Chaîne du Jura ainsi que la présidente de l'APJ et le président et le secrétaire général de la CJA. Le but est de coordonner l'application de divers programmes ou mesures tels p. ex. que la promotion des fromageries, le développement de l'aviculture, l'organisation de la production intégrée, etc.

La spécificité de la Chambre d'agriculture est d'être le porte-parole de la profession. Elle assume cette haute responsabilité à travers les nombreuses séances des organes représentatifs (comité et bureau), en participant aux assemblées des organisations membres et par d'autres moyens (entrevues, presse professionnelle, etc.). Au début 1994, la CJA a organisé quatre conférences régionales publiques afin de dialoguer avec "la base", présenter son activité, les grandes lignes de la nouvelle politique agricole ainsi que le programme d'action. Ces conférences ont été suivies par près de 300 personnes et ont été généralement appréciées.

Rappelons enfin que la CJA, c'est aussi une structure administrative, modeste mais efficace, qui gère les centrales des blés et des oléagineux, s'occupe d'assurances et d'information. Ces services utiles permettent un autofinancement partiel du secrétariat.

A votre service ...

Le service de renseignements juridiques est toujours bien fréquenté : 17 consultations ont été organisées en 1993. Rappelons qu'il faut s'annoncer à notre secrétariat pour obtenir un rendez-vous chez notre avocat-conseil.

Le nombre toujours croissant d'exploitations affiliées (205 en 1993) à notre système d'assurance globale en faveur du personnel confirme que cette prestation est adaptée aux attentes des employeurs et aux besoins de leur personnel. Outre le niveau plus bas des primes, la simplification administrative sont des arguments qui rendent cette assurance globale inégalée.

Est-ce le signe que la chasse aux charges est engagée ? Vingt exploitants nous ont demandé de réviser leur portefeuille d'assurance. Une telle analyse permet de réduire de manière sensible les coûts des primes payées pour des assurances parfois bien inadaptées à la situation de la famille ou de l'exploitation. Une telle analyse devrait avoir lieu périodiquement et, dans tous les cas, lors de la remise de l'exploitation. Les grandes lacunes d'assurance sont toujours à dans la couverture de l'incapacité de travail (indemnités journalières) et dans l'assurance des risques de décès et d'invalidité (par maladie et par accident). Chaque agriculteur devrait porter son attention sur ces deux postes d'assurance.

A fin 1993, les agriculteurs devront boucler leur première comptabilité fiscale. On peut estimer que deux tiers à trois quarts des agriculteurs jurassiens ont fait le nécessaire pour ouvrir une comptabilité en bonne et due forme. Nous avons maintenant obtenu des garanties, que nous estimons pour l'heure suffisantes, que l'application du système se fera sans trop d'esprit tatillon. Une grande attention doit être portée aux valeurs inscrites dans les bilans. Les éléments d'actif ouvrant le droit aux amortissements, on peut maintenir le revenu imposable à un certain niveau, ce qui permet de conserver des droits à certaines prestations (bourses d'études, allocations familiales, contributions diverses liées au revenu, etc.).

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1991 à 1993, par centre de réception (1993 = estimation) :

Centre de réception	1 9 9 1		1 9 9 2		1 9 9 3	
	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	9.777	50,9	9.489	55,4	13.450	72,6
c/c Porrentruy	3.825	19,9	3.017	17,6	0	0
c/c Delémont	1.986	10,3	1.732	10,1	1.800	9,7
c/c Courtételle	1.547	8,1	1.517	8,9	1.800	9,7
c/c Vicques	1.561	8,1	1.375	8,0	1.450	8,0
divers (Vallée Dt.)	500	2,7	0	0	0	0
Total Jura	19.196	100	17.130	100	18.500	100

La part de l'Ajoie progresse depuis plusieurs années. En dix ans, elle a passé des deux tiers à près des trois quarts de la production jurassienne de panifiables.

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Total suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.853	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990	16.043	538.795	2,98
1991	19.196	581.109	3,30
1992	17.130	537.150	3,19
1993*	18.500	570.000	3,25

* estimation.

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1991, 1992 et 1993

		<u>1 9 9 1</u>	<u>1 9 9 2</u>	<u>1 9 9 3</u>
Contingent cantonal	Ha	710	710	710
Quantité livrée (sec)	To.	2.297,6	1.994,1	2.128,1
Rendement moyen	Kg/are	32,0	28,0	30,0
Montant brut	1000 Fr.	4.709,8	4.085,7	3.934,6
Prix brut effectif	Fr./q	204,99	204,89	184,88
Frais de condition.	Fr./q	14,57	14,93	17,05
Nombre de livreurs*	u.	312	307	301

* Une dizaine de livreurs proviennent des cantons de BE + SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage

<u>Année</u>	<u>A L L E</u> Kg.	<u>PORRENTROY</u> Kg.	<u>DELEMONT</u> Kg.	<u>T O T A L</u> Kg.
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581
1992	1.291.530	424.900	277.652	1.994.082
1993	1.849.647		278.480	2.128.127

Depuis 1987, le contingent cantonal est de 710 hectares. Le prix de base fut de Fr. 205,-/q jusqu'en 1992; il a été abaissé à 185,- Fr/q pour 1993 et à 165,- Fr/q pour 1994.

Principaux résultats de la culture du soja de 1988 à 1993

	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>
Nombre de livreurs	71	61	52	35	24	19
Surfaces récoltes (ares)	6300	7300	6350	5000	3600	3240
Ares par producteur	89	120	122	143	150	170
Quantité livrée (tonnes)	148,7	155,0	113,3	89,9	81,9	59,5
Rendement moyen (kg/are)	23,6	21,3	17,8	18,0	22,8	18,4
Prix brut (Fr./q.)	205,5	204,3	205,2	205,-	201,-	181,8
Frais de condit. (Fr./q)	15,0	15,1	13,8	11,9	18,1	25,4

Introduite en 1988, la culture du soja présente des résultats mitigés dans le Jura. Lors des quatre premières années, les cultures ont souffert du sec durant une phase cruciale de la période de végétation. En 1993, les cultures se présentaient fort bien, mais les conditions de récolte ont été particulièrement mauvaises. Quelques lots ont même été purement et simplement ensilés. Certains producteurs obtiennent toutefois de bons résultats (30 kg/are). On note une spécialisation (augmentation de la surface par producteur) et une concentration de cette culture dans la Vallée de Delémont.

Nouveautés dans la culture des oléagineux

Le 26.1.1994, le Conseil fédéral a décidé les mesures suivantes dans le secteur des oléagineux :

- dès 1994, le contingent de soja (2000 Ha) est transformé en contingent de soja et de tournesol (2000 Ha);
- dès 1995 (semis du colza en automne 1994), le contingent de colza (17.000 Ha) et le contingent soja + tournesol (2000 Ha) sont transformés en un "contingent oléagineux" qui est porté à 20.000 Ha, mais au maximum 16.000 Ha de colza;
- le prix de base est fixé à 165,- Fr/q; le degré d'humidité est relevé à 6,0 % pour le colza (anc. 4,5 %) et pour le tournesol et est maintenue à 11,0 % pour le soja.

Aide-toi, le ciel t'aidera ...

(en guise de conclusion)

En Suisse, l'agriculture proprement dite ne représente plus que les 4 % de la population active (le double dans le Jura). Il faut cependant relever d'emblée que le poids socio-économique du secteur agricole dans son ensemble est beaucoup plus important. Parallèlement, avec la nouvelle politique agricole, le revenu paysan dépendra davantage du succès sur les marchés d'une part, des finances publiques (paiements directs) d'autre part.

Cette évolution fait obligation au monde paysan de mieux "se vendre" aussi bien sur les marchés qu'auprès des citoyens-contribuables. A cet égard, l'agriculture dispose de bonnes cartes : le succès des opérations de relations publiques réalisées en 1993, qu'il s'agisse des journées "portes-ouvertes à la ferme" ou du "brunch du 1er août" en témoigne. L'agriculture doit cultiver cette image de bon sens, d'authenticité et de valeurs fondamentales et si possible la transférer sur ses produits (à l'instar de ce que fait Mc Donald dans sa publicité, mais pour notre propre compte cette fois).

Afin de développer ces actions dont dépendra son succès, l'agriculture a besoin de solidarité et aussi de quelques moyens. C'est précisément le but visé par les contributions dites "d'entraide professionnelle" (art. 25bis LAgr). Suite au référendum lancé par le VKMB et qui n'aurait sans doute pas abouti sans le soutien de Denner, le peuple suisse devra dire cette année si les agriculteurs peuvent s'entraider solidairement (sans frais pour les pouvoirs publics et les contribuables) !

Parce que la solidarité, cela s'organise (c'est plus facile pour trois distributeurs que pour 80.000 exploitations agricoles), parce que l'agriculture suisse a besoin de développer le marketing et les relations publiques, nous souhaitons que tous les paysans et le peuple suisse acceptent la modification de l'art. 25 bis LAgr., tout en espérant que la campagne de Denner sera un peu plus mesurée que les précédentes.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1994

En 1994, la Chambre d'agriculture continuera de s'inspirer des propositions contenues dans le **Programme d'action pour ces prochaines années**. A ce sujet, nous vouerons une attention particulière à l'économie laitière en rapport notamment avec la révision de l'AEL 88 et l'introduction du commerce des contingents ainsi qu'avec la promotion de l'économie fromagère. Nous souhaitons en particulier le maintien et le développement de la fromagerie de Develier, seule structure fromagère du district de Delémont.

La Chambre s'engagera aussi en faveur de la concrétisation rapide et complète du programme cantonal contenu dans le rapport "Avenir de l'agriculture jurassienne". Il s'agit notamment de mesures en faveur de l'élevage, du maintien de marchés de bétail organisés, de la production sous labels et de la création du fonds de développement rural.

Dans le cadre de la collaboration avec l'Etat, la Chambre d'agriculture suivra l'application de la politique agricole sur le plan cantonal, par exemple les questions d'application de l'art. 31b LAgr (production intégrée, etc.), l'application du droit foncier rural, celle de l'art. 5 LAT, les questions relatives à la fiscalité agricole, etc.

A travers les consultations et les représentations à l'Union suisse des paysans et à la FSASR notamment, nous nous efforcerons également de suivre les développements de la nouvelle politique agricole fédérale et de faire valoir les spécificités et les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Nous organiserons aussi la campagne en faveur de l'art. 25bis de la Loi sur l'agriculture (entraide professionnelle) et à cette occasion, nous devrons probablement affronter une nouvelle fois la démagogie du distributeur Denner.

Nous tenterons de régler enfin les problèmes de l'agriculture transfrontalière et participerons à diverses opérations de relations publiques telles que le brunch du 1er août ou l'opération menée dans le cadre de la Communauté de travail du Jura (CTJ).

Pour le reste, la Chambre d'agriculture assumera ses tâches d'information, de coordination, de services; elle suivra l'actualité et prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la défense de ses intérêts.

4. COMPTES 1993 et BUDGET 1994

4.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (MIBA, Milchverband, Fenaco)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat
(centrales, assurances, Agri-Hebdo, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat (3 employés)
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, serv. juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissement du mobilier (resp. achats)

Total des charges

Excédent de charges

1. Budget 94 sans adaptation des cotisations
2. Budget 94 avec adaptation des cotisations.

Budget 1993 Fr.	Comptes 1993 Fr.	Budget 1994 ⁽¹⁾ Fr.	Budget 1994 ⁽²⁾ Fr.
3.200,--	3.240,--	3.200,--	6.400,--
43.000,--	41.393,70	43.000,--	43.000,--
22.000,--	21.514,75	21.000,--	36.000,--
13.800,--	18.250,--	15.000,--	20.000,--
500,--	650,--	800,--	600,--
160.000,--	159.800,50	160.000,--	160.000,--
17.500,--	16.466,80	15.000,--	15.000,--
260.000,--	261.315,75	258.000,--	281.000,--
21.000,--	18.027,40	20.000,--	20.000,--
215.000,--	215.965,35	220.000,--	220.000,--
11.000,--	8.450,30	10.000,--	10.000,--
12.000,--	8.980,30	11.000,--	11.000,--
8.000,--	7.471,--	8.500,--	8.500,--
7.000,--	6.354,80	6.500,--	6.500,--
7.000,--	4.590,--	6.000,--	6.000,--
4.000,--	--,--	5.000,--	5.000,--
285.000,--	269.839,15	287.000,--	287.000,--
<u>25.000,--</u>	<u>8.523,40</u>	<u>29.000,--</u>	<u>6.000,--</u>

4.2. Bilans

	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
	<u> </u>	<u> </u>	
Bilan au 1.1.93			
Caisse	153,75	21.383,05	Transitoires
CCP	1.007,05	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	192.626,45	82.409,20	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
	<u> </u>	<u> </u>	
Totaux	193.792,25	193.792,25	
	=====	=====	

Bilan au 31.12.93

Caisse	201,50	22.211,95	Transitoires
CCP	290,--	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	185.601,25	73.885,80	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
	<u> </u>	<u> </u>	
Totaux	186.097,75	186.097,75	
	=====	=====	

4.3. Modification de la fortune

	<u>Fr.</u>
- fortune au début de l'exercice	172.409,20
- fortune à la fin de l'exercice	163.885,80
	<u> </u>
Diminution de la fortune	8.523,40
	=====

4.4. Contributions professionnelles en 1993

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'année 1993 :

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1993</u>	<u>Comptes 1993</u>
	Fr.	Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg de lait)	90.500,--	90.673,55
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha, resp. Fr/UGB)	8.250,--	7.591,20
Contributions totales	98.750,--	98.264,75
<u>Répartition</u>		
Union suisse des paysans	51.750,--	51.750,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	22.000,--	21.514,75
Répartition totale	98.750,--	98.264,75
	=====	=====

4.5. Fonds de solidarité - exercice 1993

	<u>Doit Fr.</u>	<u>Avoir Fr.</u>
Bilan d'entrée au 1.1.93	85.449,45	
Dotation 1993 par la FPAS Brougg	18.594,55	
Intérêts bruts	5.610,25	
Contrib. au Service de dépannage agricole		15.000,--
Contrib. de solidarité incendie (3 cas)		1.500,--
Impôt anticipé et frais bancaires		2.014,60
Bilan de sortie au 31.12.1993		91.139,65
Balance	<u>109.654,25</u>	<u>109.654,25</u>

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1993. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de Fr. 8.523,40. Le compte "Capital" est réduit de ce même montant alors que le fonds de réserve ascende à Fr. 90.000,--. Au 31.12.1993, la fortune se monte à Fr. 163.885,80. Au vu de l'évolution des produits et des charges ces dernières années, la Commission est d'avis que de nouvelles ressources devront être trouvées à l'avenir afin d'assurer l'équilibre des comptes.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde actif se monte à Fr. 91.139,65 au 31.12.1993.

La Commission de vérification remercie sincèrement MM. Blaise Oriet et Jacques Maître ainsi que Mme Christiane Girardin pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1993 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 27 janvier 1994.

Les vérificateurs :

Marc Arn



Yves Courbat



François Rossé



Dominique Paupe



Jean-François Schaffner



5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. Paiements directs compensatoires (31a LAgr)

1.1 Paiements directs complémentaires (fr./exploit. et an)

Zone de plaine	1'000,-
Zone préalpine	1'500,-
Zones de montagne	2'000,-

1.2 Contribution complémentaire pour les détenteurs d'animaux (fr./exploitation et an)

Toutes les zones	2'500,-
------------------	---------

1.3 Contribution à la surface (fr./ha et an, max. 50 ha)

- de base	380,-
- complémentaire pour surfaces herbagères	
Zone de plaine	290,-
Zone préalpine	260,-
Zone de montagne 1	240,-
Zone de montagne 2	220,-
Zone de montagne 3	200,-

2. Contributions pour prestations écologiques (31b LAgr)

2.1 Prairies extensives (fr./ha et an)

Zones de plaine et préalpine	1'000,-
Zones de montagne 1 et 2	700,-
Zones de montagne 3 et 4	450,-

2.2 Prairies peu intensives (fr./ha et an)

Zones de plaine et préalpine	650,-
Zones de montagne 1 et 2	450,-
Zones de montagne 3 et 4	300,-

2.3 Prairies extensives sur terres assolées gelées (fr./ha et an) (Anciennement : Surfaces de compensation écologique)

Zones de plaine et préalpine	3'000,-
Zones de montagne 1 à 4	2'300,-

2.3 Contributions pour la production intégrée (fr./ha et an)

Terres ouvertes et cultures spéciales	400,-*
Autres surfaces agricoles utiles	100,-*

2.4 Contributions pour la culture biologique (fr./ha et an)

Terres ouvertes et cultures spéciales	750,-*
Autres surfaces agricoles utiles	150,-*

* § 2.3 et 2.4 : L'exploitant qui applique les règles de production intégrée ou biologique sur l'ensemble de son domaine, obtient un supplément de 25%, jusqu'à un maximum de fr. 1'500.- par an.

2.5 Détention contrôlée d'animaux de rente en plein air (fr./UGB et an)

Bovins	60,-
Autres animaux de rente consommant du fourrage grossier	30,-
Porcs	90,-
Volaille	120,-

2.6 Arbres fruitiers haute tige (fr./arbre et an)

Min. 20, max. 300 arbres par exploitation	10,-
---	------

3. Mesures d'orientation de la production végétale

3.1. Primes de culture (fr./ha et an)

Avoine, orge, triticale	
- pour les 10 premiers hectares	770,-
- pour les hectares en plus	560,-
Féverole & pois protéagineux	1'260,-

3.2. Primes compensatoires (fr./ha et an)

Ces suppléments de zone sont calculés sur la base de la moyenne des primes versées durant les années 1990-1991. Ils seront versés au taux de 40% en 1994 (1993 : 70%)

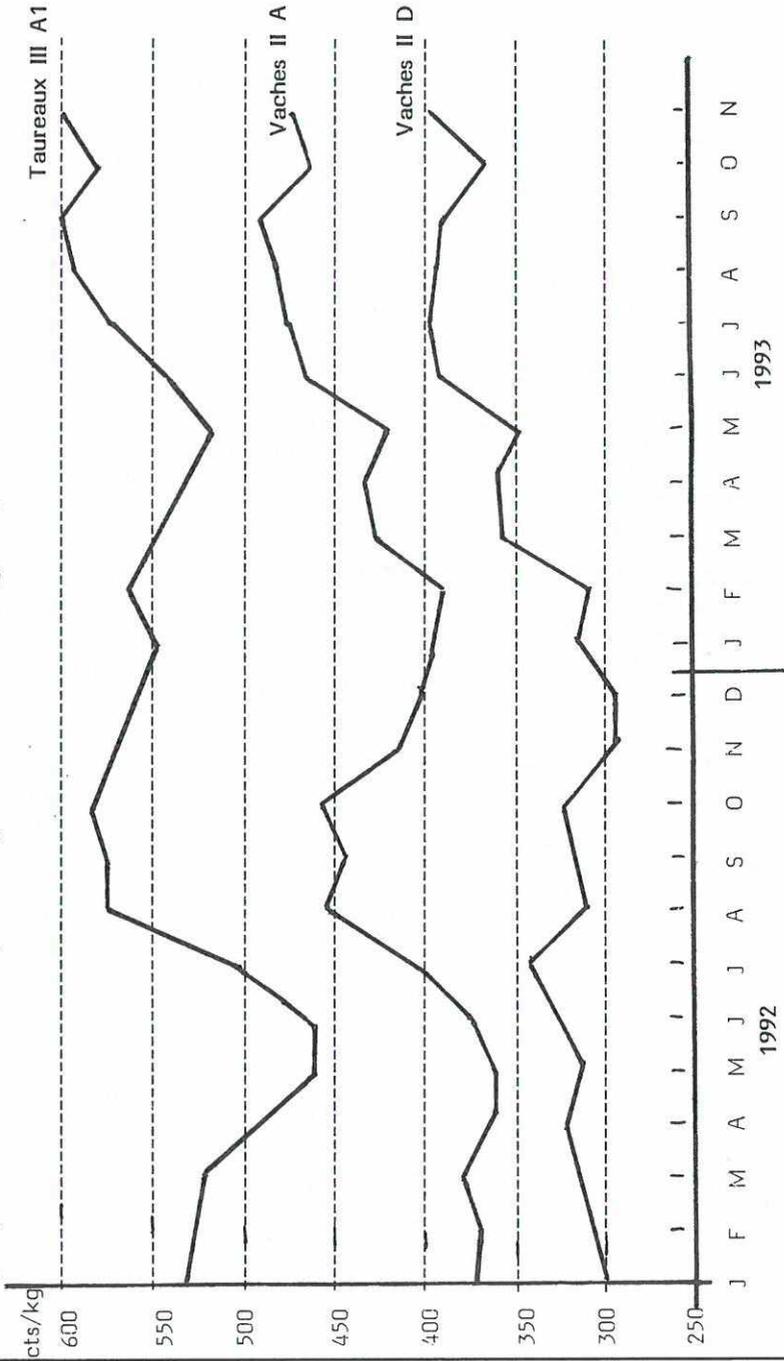
3.3. Production céréalière extensive (fr./ha et an)

800,-

3.4 Jachère verte et jachère florale (fr./ha et an)

Zones de plaine et préalpine	3'000,-
------------------------------	---------

Graphique : Evolution des prix au producteur (cts/kg de poids vif) 1992 -1993.



Source : SPS

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; François Rossé, enseignant, Boncourt; Jean-François Schaffner, agric., Bourrignon; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Dominique Paupe, agric., Epiquerez.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, St Ursanne; Bernard Saucy, Lajoux; Rudolf Strasser, Cerniéwillers.

Commission foncière

MM. André Biedermann, Delémont, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame; MM. Raymond Cerf, Selete; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Fritz Stegmann, Boncourt, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Robert Frund, Courgenay (Communauté de Travail du Jura); Eric Amez-Droz, Bassecourt; Maurice Chalmey, Alle; Jean Chêne, Damvant; Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au comité directeur, M. Blaise Oriet, Delémont; au grand comité, MM. Jean Chêne, Damvant et Blaise Oriet. Onze délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués.

Au comité de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse Romande : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DE, Saignelégier et Claude Ackermann, Bourrignon.

Au comité du Groupement suisse pour la population de montagne : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au comité d'AGRI HEBDO : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. MM. Jean Paupe et Blaise Oriet sont en outre délégués du Jura à l'assemblée plénière.

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Case postale 100
2853 COURFAIVRE

Tél : 066/ 56.71.44.
Téléfax : 066/ 56.78.71.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
6 Associations de dames paysannes
60 Sociétés de laiterie
9 Coopératives (associations) agricoles
3 Centres collecteurs de céréales
9 Organisations de l'élevage chevalin
5 Fédérations de l'élevage bovin
43 Syndicats d'élevage bovin
10 Syndicats d'élevage du menu bétail
3 Groupements d'aviculture
2 Sociétés régionales d'apiculture
Association cunicole d'Ajoie
Association des fermiers JB + JU + NE
Assoc. des groupes d'études en agric. et en économie familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont et env.
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, Coop. d'achat de matériel de construction
CUMAB, Coop. d'utilisation de matériel betteravier
Fédération d'apiculture du Jura
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
JURANICO, Coop. agr. pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon
Société cantonale d'horticulture
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage par insémination
Société des vétérinaires jurassiens
SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
SUCRACHARGE, Coop. de chargement des betteraves
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des moulins du Jura
Union des producteurs suisses, section Jura